Par e-mail: vernehmlassungen-IFO@sbfi.admin.ch

Berne, le 15 juin 2023

Consultation : Modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Soutien à la modification

En tant que leader mondial dans le domaine de la physique des particules, le CERN est une place de recherche cruciale au niveau international. Le Centre estime qu'une implication plus conséquente de la Confédération dans un domaine aussi important que celui-ci est tout particulièrement justifiée. À cet égard, il convient de souligner le contexte délicat dans lequel notre pays se trouve après son exclusion de l'accord européen sur la recherche. Cette décision de l'Union Européenne a non seulement fragilisé la position de la place de recherche helvétique mais également celle de la place de recherche occidentale qui est soumise à une concurrence accrue dans le domaine des Hautes écoles. Ainsi, de par ces travaux d'élaboration d'un plan sectoriel fédéral, le Conseil fédéral prend ses responsabilités. Cette modification législative lui en donne les moyens.

Une capacité de réagir accrue avec un respect du fédéralisme

Le contexte territorial cantonal genevois et sa législation limitent fortement la capacité des autorités cantonales à accorder des parcelles en assurant un suivi suffisamment rapide et avec une sécurité satisfaisante. La modification amenée permet à la Confédération d'agir avec la sûreté et promptitude nécessaires. Sur un sujet d'importance national, il est par ailleurs pertinent que la Confédération soit en mesure d'agir afin de préserver les intérêts du pays et de la place de recherche suisse. Les autorités fédérales s'engagent de plus à respecter les besoins du canton tant dans la planification que dans la réalisation des ouvrages prévus. Le Centre y accorde une certaine attention et tient à ce que le fédéralisme soit respecté au maximum sans gêner de façon inconsidérée la bonne réalisation des projets à venir.

Une cohérence législative et des conséquences financières mesurées

Le Centre est favorable à l'insertion des dispositions utiles pour le plan sectoriel fédéral dans la LERI. Grâce à l'ajout d'une section dans la LERI, la Confédération atteint, d'une part, les objectifs de la politique de recherche tout en répondant, d'autre part, aux attentes en développement territorial du CERN. Bien que des échanges doivent encore avoir lieu entre la Confédération et le canton de Genève, les conséquences financières semblent également être limitées en comparaison aux coûts qu'un ralentissement ou la non-réalisation de certains projets pourraient engendrer. Par ailleurs, nous saluons la volonté d'élaborer un plan sectoriel équilibré à l'impact aussi neutre que possible sur le plan des ressources.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister Président Le Centre Suisse Sig. Gianna Luzio Secrétaire générale Le Centre Suisse